



Ministère de l'Enseignement supérieur

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2023

BILAN ANNUEL 2022-2023

Coordination et rédaction

Direction des politiques, de la veille et de l'amélioration continue
Direction générale de la planification et de la performance

Pour information

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1337
Ligne sans frais : 1 877 266-1337

Ce document peut également être offert en format imprimé ou être adapté sur demande auprès du Ministère.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-97553-3 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

24-401-02_w1

Table des matières

Introduction.....	4
Liste des sigles	5
Bilan 2022-2023 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	6
Aperçu des engagements par secteurs d'activité	6
Actions liées au Ministère.....	7
Enseignement supérieur	7
Aide financière aux études.....	14
Actions liées aux services à la population	16
Communication.....	16
Traitement des plaintes	19
Actions menées à titre de gestionnaire d'un organisme public.....	20
Accessibilité des lieux et procédure d'approvisionnement	20
Coordination	24
Reddition de comptes.....	27
Politique d'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.....	27

Introduction

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E20.1) (ci-après *Loi*) énonce les responsabilités générales des ministères et des organismes publics à l'égard de ces personnes. Ainsi, elle prévoit que chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins 50 personnes, à l'exception notamment des établissements d'enseignement, doit produire et rendre public annuellement un plan d'action visant à donner aux personnes handicapées un meilleur accès aux documents et aux services qu'il offre. Conformément à cette loi, le ministère de l'Enseignement supérieur (ci-après le Ministère) présente son bilan pour le plan d'action triennal (2020-2023), qui témoigne de sa volonté de poursuivre ses efforts pour contribuer à la pleine participation de ces personnes à la société québécoise.

Ce bilan met donc en exergue les mesures que le Ministère a prises pour favoriser le développement du plein potentiel des personnes handicapées, respectueux des besoins des personnes et de leurs conditions.

Le bilan de l'année financière 2022-2023 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020-2023 présente d'abord un aperçu des engagements du Ministère par secteurs d'activité. Il précise ensuite les actions prioritaires au cours de la période 2022-2023 ainsi que les résultats atteints durant l'année. La deuxième section présente la reddition de comptes en vue de la conformité du Ministère à la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*.

Il est à noter que ce bilan s'inscrit également dans les principes de développement durable. Ces principes soulignent la nécessité d'actions structurantes appuyées par l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs et partenaires du monde de l'enseignement supérieur.

Liste des sigles

D

DAIP : Direction de l'accès à l'information et des plaintes

DEU : Direction de l'enseignement universitaire

DFT : Direction de la formation technique

DPFC : Direction des programmes de formation collégiale

DAED : Direction des affaires étudiantes et de la diversité

DPVAC : Direction des politiques, de la veille et de l'amélioration continue

DPAFER : Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours

DRH : Direction des ressources humaines

DSOEMT : Direction des services aux occupants et de l'évolution des milieux de travail

DGC : Direction générale des communications

DGI : Direction générale des infrastructures

DGAFE : Direction générale des services de l'aide financière aux études

O

OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec

Bilan 2022-2023 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Aperçu des engagements par secteurs d'activité

Objectifs liés à la mission du Ministère	
Secteur	Nombre d'objectifs
Enseignement supérieur	6
Aide financière aux études	2

Objectifs liés aux services à la population	
Secteur	Nombre d'objectifs
Communication	2
Traitement des plaintes	1

Objectifs poursuivis à titre de gestionnaire d'un organisme public	
Secteur	Nombre d'objectifs
Accessibilité des lieux et processus d'approvisionnement	4
Coordination	3

Actions liées au Ministère

Enseignement supérieur

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance	Bilan 2022-2023
Conséquences de l'augmentation rapide du nombre d'étudiants en situation de handicap (ESH) sur : - l'organisation locale des services dans les collèges et les universités; - les services disponibles pour répondre à leurs besoins et soutenir leur persévérance et leur réussite scolaires; - les pratiques pédagogiques du personnel enseignant; - l'organisation de l'enseignement.	Améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur des étudiants en situation de handicap	Soutenir financièrement les établissements d'enseignement collégial et universitaire pour l'organisation et l'offre de services aux étudiants en situation de handicap	Montants alloués Proportion de nouveaux étudiants en situation de handicap inscrits dans les collèges et les universités qui ont bénéficié de services de soutien	DAED	Mars 2023	Réalisée Montants alloués via les annexes budgétaires spécifiques des régimes budgétaires et financiers 2022-2023 : Collégial public : montant alloué pour l'accessibilité au collégial : 16,5 M\$ Collégial privé : montant alloué pour l'accessibilité au collégial : 2,8 M\$ Financement des centres collégiaux de soutien à l'intégration (CCSI) qui ont comme mandat d'accompagner les cégeps et les collèges privés subventionnés pour l'organisation et la prestation de services auprès des étudiants en situation de handicap via une entente pluriannuelle Université : montant alloué pour le soutien à l'intégration : 15,7 M\$ Proportion d'étudiants en situation de handicap financés ayant bénéficié des services de soutien à l'automne 2022* Collégial public : 22 139 (10 %) Collégial privé : 1 783 (10 %) Université : données non disponibles *Il est à noter que les proportions sont provisoires. Pour le réseau universitaire, les données seront disponibles au cours de l'automne 2023.

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance	Bilan 2022-2023
		Réaliser une campagne de promotion/information pour les populations étudiantes à risque de ne pas fréquenter les établissements d'enseignement supérieur ainsi que les parents de ces étudiants ou leur communauté au sujet des études supérieures et des mesures de soutien	Campagne de promotion/information	DAED	Mars 2026	En cours Les actions pour la mise en place de la campagne de promotion/information sont en cours. Des publications sur les réseaux sociaux du MES ont été mises en ligne pour mieux faire connaître les services destinés aux personnes étudiantes dans les établissements d'enseignement supérieur. La campagne de promotion est prévue en 2023-2024

Obstacles prioritisés	Objectifs visés	Actions prioritisées	Indicateurs	Responsable	Échéance	Bilan 2022-2023
Conséquences de l'augmentation rapide du nombre d'étudiants en situation de handicap (ESH) sur : - l'organisation locale des services dans les collèges et les universités; - les services disponibles pour répondre à leurs besoins et soutenir leur persévérance et leur réussite scolaires; - les pratiques pédagogiques du personnel enseignant; - l'organisation de l'enseignement.	Soutenir la réussite scolaire des étudiants du collégial en situation de handicap	Soutenir financièrement les établissements d'enseignement collégial en vue de libérer le personnel enseignant de sa charge d'enseignement, notamment pour qu'il : - offre un encadrement ou un accompagnement individualisé; - conçoive des activités pédagogiques adaptées; - mette sur pied des projets mobilisateurs; - adapte des activités pédagogiques ou du matériel d'apprentissage en fonction de pratiques pédagogiques inclusives, dont la conception universelle de l'apprentissage	Montants alloués Nombre d'enseignants équivalents temps complet (ETC) libérés par les collègues	DAED	Terminée	Terminée en 2021-2022

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance	Bilan 2022-2023
Les modalités d'accès aux services adaptés du collège ne sont pas suffisamment connues des étudiants en situation de handicap, ce qui retarde les possibilités de soutien. La complexité et la charge de travail qu'exigent les études postsecondaires engendrent des difficultés particulières pour les étudiants en situation de handicap.	Soutenir la mise en œuvre des mécanismes de transition des élèves handicapés entre le secondaire et le collégial afin de favoriser leur réussite scolaire et l'accessibilité aux services de soutien	Contribuer au développement de l'expertise en matière de transition interordres dans les établissements d'enseignement secondaire et collégial par la diffusion des pratiques basées sur les données probantes	Date de la mise en ligne d'une section Web sur la transition interordres regroupant plusieurs ressources Nombre d'activités de diffusion ou de transfert de connaissances organisées	DAED	Terminée	Terminée en 2021-2022
		Participation à un comité interministériel (MSSS-MEQ-MES) sur les aides technologiques	Recommandations émises pour éviter les bris de services durant tout le parcours de l'élève (du préscolaire au postsecondaire)		Décembre 2022	Réalisée en partie Les actions se poursuivront au-delà du 31 mars 2023.

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance	Bilan 2022-2023
Les modalités d'accès aux services adaptés du collège ne sont pas suffisamment connues des étudiants en situation de handicap, ce qui retarde les possibilités de soutien. La complexité et la charge de travail qu'exigent les études postsecondaires engendrent des difficultés particulières pour les étudiants en situation de handicap.	Favoriser une transition harmonieuse des étudiants en situation de handicap de l'enseignement collégial vers l'université et vers les milieux de stage	Développer l'autonomie de la communauté étudiante à l'égard de l'accès aux services d'aide et de soutien en milieu collégial, universitaire et de stage par la mise en ligne de ressources de soutien disponibles en milieu universitaire et de stage	Date de la mise en ligne d'un guide des ressources de soutien disponibles en milieu collégial, universitaire et de stage à l'intention des étudiants et des conseillers en orientation scolaire et professionnelle des collèges	DAED	Mars 2023	Réalisée en partie Il est visé que le guide soit rendu disponible pour le personnel des établissements d'enseignement supérieur au début de l'automne 2023. Ce guide vise notamment à promouvoir des mécanismes de bonnes pratiques concernant les transitions interordres et favoriser l'insertion socioprofessionnelle des ESH. Contenus sur la transition du collégial à l'université des personnes étudiantes en situation de handicap mis en ligne en décembre 2022. Ces contenus visent à promouvoir les services disponibles pour cette population étudiante, dont les ressources pour la préparation en stage et l'intégration sur le marché du travail.

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance	Bilan 2022-2023
Selon le rapport <i>Évaluation de l'efficacité de la politique gouvernementale à part entière : Pour un véritable exercice du droit à l'égalité : Le loisir, le sport, le tourisme et la culture, le personnel encadrant la pratique d'activités de loisir, sport, de tourisme et de culture n'est pas adéquatement formé pour répondre aux besoins des personnes handicapées quant aux moyens d'intervention et à l'adaptation des activités et il manque d'information sur les caractéristiques et les besoins des personnes handicapées dans les offres de cours du secteur du sport, du loisir, du tourisme et de la culture.</i>	Sensibiliser les établissements d'enseignement qui offrent des programmes de formation en matière de tourisme, de gestion hôtelière, de culture, de loisir et de sport à l'importance d'inclure des contenus sur les caractéristiques et les besoins des personnes handicapées	En collaboration avec l'OPHQ, transmettre aux établissements d'enseignement concernés les constats et la recommandation issus du rapport afin de leur permettre de les prendre en compte dans leurs travaux d'adaptation des programmes et de la formation continue	Activités de sensibilisation auprès des établissements d'enseignement	DEU et DFT	Septembre 2022	Réalisée en partie Le Ministère et l'OPHQ ont convenu qu'une communication écrite serait envoyée dans les établissements d'enseignement afin de les informer de la recommandation et leur fournir une liste des outils disponibles pouvant faciliter l'inclusion de ce contenu par les enseignants dans les programmes d'études en tourisme, gestion hôtelière, culture, loisir et sport. En date du 31 mars 2023, la lettre était en production.

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance	Bilan 2022-2023
Nécessité d'instaurer un moyen de communication souple qui facilitera la concertation entre le MES, les réseaux et les partenaires pour coopérer aux chantiers du Projet de simplification des démarches d'accès aux programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille et aux autres projets visant les étudiants en situation de handicap	Disposer d'un moyen de communication souple entre le MES, les réseaux et les partenaires pour faciliter la concertation entre les acteurs pour la mise en œuvre de projets structurants à l'intention des populations étudiantes en situation de handicap	Créer un comité consultatif regroupant des représentants des réseaux, des partenaires et du MES afin de collaborer à la mise en œuvre de projets structurants pour les populations étudiantes en situation de handicap à l'enseignement supérieur	Mise en place du comité	DAED	Terminée	Terminée en 2021-2022

Aide financière aux études

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions prioritées	Indicateurs	Responsable	Échéance	Bilan 2022-2023
Difficultés liées au processus menant à une aide financière	Favoriser l'accès à l'aide financière aux études pour les personnes handicapées	Mettre en œuvre des activités de formation générale sur les mesures d'aide financière	Nombre d'activités de formation offertes Nombre de personnes formées	DGAFF	En continu	Réalisée 18 formations pour 204 participants
		Maintenir l'accessibilité de l'information générale à propos de l'aide financière aux études sur le site Web du Ministère ainsi que dans le document <i>Une aide à votre portée</i>	Nombre de plaintes reçues et traitées provenant d'étudiantes et d'étudiants handicapés et ayant un lien avec les processus de demande d'aide et l'information sur les mesures offertes	DPAFER	En continu	Réalisée En date du 28 février 2023, il y a eu 47 plaintes, soit 10 plaintes fondées et 37 non fondées. Les délais de traitement ainsi que les refus de reconnaissance en déficience fonctionnelle majeure (DFM) étaient les principaux sujets. Toutes les plaintes ont été traitées et sont maintenant fermées.
		Maintenir l'accès, pour les bénéficiaires adultes du Programme d'allocation pour des besoins particuliers, aux services en ligne de l'Aide financière aux études sur le site Web du Ministère				
		Maintenir le versement de l'aide financière par dépôt direct dans le compte bancaire des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et du Programme d'allocation pour des besoins particuliers				

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions visées	Indicateurs	Responsable	Échéance	Bilan 2022-2023
Manque d'adaptation des programmes d'aide financière en fonction de l'évolution des besoins des personnes handicapées	Assurer un traitement équitable et sur mesure aux personnes handicapées poursuivant des études	Poursuivre les travaux entamés en vue de réviser les critères d'admissibilité et les mesures offertes en ce qui concerne les personnes handicapées dans le cadre des programmes d'aide financière aux études pour que ceux-ci soient en conformité avec la définition d'une personne handicapée, comme le stipule la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	Modifications apportées à la <i>Loi sur l'aide financière aux études</i> (RLRQ, chapitre A-13.3) ou au <i>Règlement sur l'aide financière aux études</i> (RLRQ, chapitre A-13.3, r. 1), ou aux deux, dans la section portant sur la situation des personnes handicapées Date de mise à jour de la Loi ou du Règlement.	DPAFER	Mars 2023	Réalisée en partie Un projet de modifications réglementaires incluant un volet portant sur les étudiants en situation de handicap a été soumis aux autorités ministérielles en 2021-2022 pour une mise en œuvre en 2022-2023. Toutefois, un amendement du projet de modifications réglementaires a eu comme effet de retirer le volet concernant les étudiants en situation de handicap. Des travaux sont en cours afin de proposer un nouveau projet de modifications réglementaires en 2023. Si les modifications réglementaires sont adoptées, la mise en œuvre est prévue pour l'année d'attribution 2024-2025.

Actions liées aux services à la population

Communication

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions visées	Indicateurs	Responsable	Échéance	Bilan 2022-2023
Difficulté d'accès à certaines informations	Faciliter la recherche et la consultation de l'information	Poursuivre les efforts pour améliorer l'accessibilité de l'environnement Web du Ministère aux personnes handicapées et respecter le Standard sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI 008 2.0)	Nombre de plaintes reçues	DGC	En continu	Réalisée en partie La migration de l'ensemble des contenus concernant l'enseignement supérieur du site Web ministériel vers la plateforme Québec.ca, qui applique les meilleurs standards d'accessibilité, tire à sa fin. Il ne reste qu'à migrer et réécrire des informations en lien avec les indicateurs et statistiques, ainsi que les initiatives du Plan d'action numérique concernant le Ministère. La Direction générale des communications s'engage à assurer l'accessibilité du site Web ministériel aux personnes ayant des incapacités ou des restrictions physiques dans les limites des ressources disponibles. Dans son état actuel, le site répond à une majorité des exigences des Standards de l'accessibilité du Web, mais ne peut garantir la conformité intégrale des contenus. Aucune plainte officielle n'a été adressée à la DGC. La DGC n'est pas en mesure de comptabiliser l'ensemble des commentaires reçus. Toutefois, tous les commentaires et recommandations reçus sur nos pages à propos de l'accessibilité sont pris en compte.

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions visées	Indicateurs	Responsable	Échéance	Bilan 2022-2023
Difficulté d'accès à certains documents	Faciliter l'accès à certains documents pour les personnes handicapées	Poursuivre le travail d'adaptation des documents conformément au Standard sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI 008 2.0)	Nombre de documents accessibles Nombre de demandes d'adaptation de documents traitées	DGC	En continu	Réalisée <u>Documents accessibles :</u> Il est difficile de tenir un inventaire exhaustif en la matière puisque les documents mis en ligne sont nombreux, régulièrement mis à jour, et souvent remplacés, retirés et rediffusés en cours d'année. Par ailleurs, les documents poursuivent des objectifs de communication différents, ce qui amène des besoins en accessibilité variables. Trois catégories de documents sont identifiées en fonction de la nature de l'information et des contraintes d'application : 1. Les contenus prioritaires destinés à la population sont en majorité intégrés sous la forme de pages Web plutôt qu'en format PDF. De plus, les formulaires PDF dynamiques mis en ligne sont entièrement accessibles. 2. La plupart des documents PDF mis en ligne présentent des contenus en très grande partie accessibles. Ils répondent aux balises minimales fonctionnelles d'accessibilité sur le plan du graphisme. Ces documents visent généralement davantage une clientèle réseau. 3. Certains documents PDF sont partiellement accessibles. Ils ont, pour la majorité, une vocation de vulgarisation par l'image, sous forme de tableaux et de graphiques, au bénéfice de médias ou du réseau, à des fins de gestion ou de reddition de

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions visées	Indicateurs	Responsable	Échéance	Bilan 2022-2023
						comptes. Ils reprennent habituellement de l'information autrement disponible sur nos sites. Leur nombre tend à diminuer puisque d'autres moyens existent pour les diffuser. Leur mise à jour est trop fréquente et urgente, et leur durée de vie trop courte pour que leur accessibilité soit efficiente. <u>Demandes d'adaptation de documents :</u> Il est à noter qu'aucune demande provenant de citoyens n'a été acheminée directement à la DGC.

Traitement des plaintes

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions visées	Indicateurs	Responsable	Échéance	Bilan 2022-2023
Manque d'information sur les obstacles rencontrés annuellement par les personnes handicapées dans leurs interactions avec le Ministère et les établissements des différents réseaux	Connaître les obstacles rencontrés par les personnes handicapées chaque année et en suivre l'évolution	Maintenir le processus de traitement des plaintes permettant de repérer celles qui viennent de personnes handicapées	Nombre de plaintes déposées par des personnes handicapées	DAIP (Maxime Miville-Chartré)	En continu Les données de ce bilan constituent une photo prise à un moment déterminé (26 juillet 2023). Elles peuvent légèrement varier (élimination doublon, conformité, etc.).	117 plaintes ont la case EHDAAC cochée pour l'année 2022-2023. (114 en 2021-2022)
		Identifier les obstacles rencontrés par les personnes handicapées chaque année et en suivre l'évolution	Mise en place graduelle d'une typologie des obstacles rencontrés			84 plaintes pour l'AFE ▪ Calcul de l'aide : 47, dont 3 fondées ▪ Délai de traitement : 14, dont 11 fondées ▪ Manque d'information : 5, toutes non fondées ▪ Accès téléphonique : 4 fondées ▪ Sites Web : 3, dont 2 fondées 33 autres plaintes variées, toutes non fondées ▪ Bourse autre que AFE : 16 ▪ Services offerts par l'établissement : 6 ▪ Remboursement : 3 Note : Les chiffres ne l'indiquent pas, mais les gens passent souvent par le service des plaintes parce qu'ils ont de la difficulté à parler avec quelqu'un quand ils passent par le service à la clientèle de l'AFE. Nous recevons ce commentaire lors du tiers des appels environ pour des questions sur un dossier de l'AFE.

Actions menées à titre de gestionnaire d'un organisme public

Accessibilité des lieux et procédure d'approvisionnement

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions visées	Indicateurs	Responsable	Échéance	Bilan 2022-2023
Difficulté d'accès aux lieux de formation	Maintenir des lieux accessibles aux personnes handicapées dans les établissements d'enseignement supérieur	Sensibiliser les établissements d'enseignement supérieur à l'importance d'améliorer ou de maintenir l'accessibilité des lieux de formation pour les personnes handicapées lors de travaux d'aménagement, de réfection ou de location de locaux	Nombre d'activités de sensibilisation auprès des établissements d'enseignement supérieur	DGI	Mars 2023	Réalisée en partie Lors des échanges avec les établissements, la DGI rappelle l'importance d'améliorer l'accessibilité universelle des infrastructures. Il n'est pas possible de répertorier le nombre précis d'activités.
Difficulté d'accès aux lieux de travail	Maintenir des lieux accessibles au personnel du Ministère et aux usagers de ses services	Assurer l'accessibilité des bâtiments concernés et de l'espace de travail	Nombre de plaintes concernant l'accessibilité des lieux	DSOEMT	En continu	Réalisée Aucune plainte reçue

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions visées	Indicateurs	Responsable	Échéance	Bilan 2022-2023
Manque de prise en compte des personnes handicapées lors du processus d'approvisionnement	Respecter les obligations liées à l'article 61.3 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i> ¹	Maintenir les pratiques actuelles, spécialement celles qui répondent aux besoins des personnes handicapées	Nombre de plaintes concernant les processus d'approvisionnement	DSOEMT	En continu	Réalisée Aucune plainte reçue

¹ En vertu de l'article 61.3 de la Loi, « les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées ».

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions visées	Indicateurs	Responsable	Échéance	Bilan 2022-2023
Difficulté à trouver un emploi stable facilitant l'intégration professionnelle et sociale	Favoriser l'embauche des personnes handicapées	Maintenir les efforts en vue d'atteindre la cible de représentativité du Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées, fixée à 2 % des employés réguliers ²	Nombre et pourcentage d'employées et d'employés permanents handicapés	DRH	En continu	Réalisée Au 29 décembre 2022, 310 embauches, incluant deux personnes handicapées engagées sur la base de contrats occasionnels. Cela représente 0,6 % du nombre d'embauches. Au 28 février 2023, il y avait 546 employés réguliers, incluant 8 personnes handicapées, ce qui représente 1,47 % du nombre total d'employés réguliers.
		Publier un infogestionnaire ³ pour informer les gestionnaires que la DRH et la DRMGC peuvent les accompagner dans l'accueil d'une personne handicapée	Publication d'un infogestionnaire lors de la diffusion de la mise à jour 2022-2023 du PAPH 2020-2023	DRH et DSOEMT	Mars 2023	Non réalisée La DRH accompagne les gestionnaires lorsque le besoin lui est signifié.

² Le Ministère participe aussi au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées. Ce programme offre aux personnes handicapées la possibilité d'occuper un emploi occasionnel dans la fonction publique québécoise et de développer leurs compétences au travail.

³ Un infogestionnaire est un courriel transmis exclusivement aux gestionnaires du Ministère.

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions visées	Indicateurs	Responsable	Échéance	Bilan 2022-2023
		Publiciser le Programme d'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)	Publication d'un infogestionnaire	DRH et DSOEMT	Terminée	Terminée en 2021-2022
			Promotion des projets retenus le cas échéant		Mars 2023	Terminée Le SCT a annoncé par communiqué, le 3 octobre 2022, la fin du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). Le SCT réfléchit à un programme de remplacement.

Coordination

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions visées	Indicateurs	Responsable	Échéance	Bilan 2022-2023
Manque de connaissances sur les défis rencontrés par les membres du personnel handicapés du MES dans le cadre de leur travail	Identifier les obstacles vécus par les membres du personnel handicapés du MES afin de mieux les prendre en compte	Créer un comité de suivi ministériel constitué d'employés des différentes directions	Création du comité Nombre de rencontres tenues avec le comité	DPPV	Mars 2022	Terminée en 2021-2022
	Améliorer la compréhension des obstacles vécus par les personnes handicapées du MES et permettre une embauche durable	Créer un comité-conseil ministériel constitué d'employés volontaire, en situation de handicap ou non	Création du comité	DPPV	Septembre 2022	Réalisée Un premier appel de volontaires a été fait au printemps 2022 afin de créer le comité-conseil la première rencontre était prévue en septembre. Entre temps, les personnes intéressées ont quitté le Ministère. Une deuxième période de recrutement a été réalisée. Le comité a été créé avec huit volontaires en mars 2023. La première rencontre a eu lieu à la mi-avril 2023.

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions visées	Indicateurs	Responsable	Échéance	Bilan 2022-2023
		Avec les comités, procéder aux travaux entourant l'élaboration du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) afin de permettre la mise en place de conditions de travail adaptées à leurs besoins, notamment : - l'identification et la documentation des obstacles; - l'identification de mesures d'adaptation potentielles lors de situations particulières (par exemple, en cas d'urgence)	Publication du nouveau PAPH triennal	DPPV	Mars 2023	Réalisée en partie Les travaux d'identification des obstacles, des objectifs et des mesures d'adaptation ont été réalisés par les membres du comité de suivi. Ils ont dû être prolongés au-delà du 31 mars 2023, pour permettre de définir les indicateurs et d'assurer la concordance entre les indicateurs et les objectifs. Un PAPH 2023-2026 est prévu à l'automne 2023.

Obstacles priorités	Objectifs visés	Actions visées	Indicateurs	Responsable	Échéance	Bilan 2022-2023
Difficulté d'accès pour les personnes handicapées et leur famille aux programmes, aux mesures et aux services qui leur sont destinés	Simplifier les démarches d'accès aux programmes de soutien financier destinés aux enfants handicapés et à leur famille	Collaborer aux travaux de l'OPHQ visant l'élaboration d'outils et de moyens concrets pour soutenir la simplification des démarches d'accès aux programmes, aux mesures et aux services destinés aux personnes handicapées et à leur famille	Participation du Ministère au comité directeur du chantier de simplification des démarches d'accès Nombre de mesures mises de l'avant par le MEES dans le cadre du projet ou auxquelles le MEQ et le MES collaborent	DPPV	Mars 2023	Terminée Le Ministère participe activement aux rencontres du comité directeur de simplification des démarches d'accès et à tous les comités et groupes de travail qui en découlent. Le Ministère participe à tous les projets.

Reddition de comptes

Politique d'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

Concernant l'accès aux documents, aucune plainte officielle n'a été adressée à la DGC. Toutefois, celle-ci prend en compte tous les commentaires et recommandations reçus.

Afin de permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents et services, le MES poursuivra ses efforts de façon à améliorer l'accessibilité de l'environnement Web du Ministère pour les personnes handicapées et à respecter le Standard sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI 008 2.0). Les précisions sont présentées dans le bilan sous la section Communication.

Concernant l'accessibilité des lieux et le processus d'approvisionnement, aucune plainte n'a été reçue.

